

ALGERIE TELECOM-SPA

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE BEJAIA

SOUS-DIRECTION COMMERCIALE

Réf : AT/DO/SDC/DGC/ 18 /2022

1ère AVIS DE MISE EN DEMEURE

1) IDENTIFICATION DES PARTIES

Service contractant : La Direction opérationnelle d'Algérie télécom de Bejaia représentée par Mr AIT DAHMANE NABIL sis à l'adresse suivante : Rue de la liberté Bejaia
Partenaire cocontractant Entreprise : ETS TCE DJELLAB LAID représentée par son gérant Mr DJELLAB LAID, sis au : **Village ighil yamzi commune ait tizi / SETIF**
Tél : 05 60 83 58 10

2) IDENTIFICATION DE L'OPERATION

- Contrat (N°97 /2021) du 02/11/2021 portant : Réalisation d'infrastructure d'accueil, pose et raccordement de câble à fibres optiques
LOT N°08: 7ième SU.

3) 1ère mise en demeure :

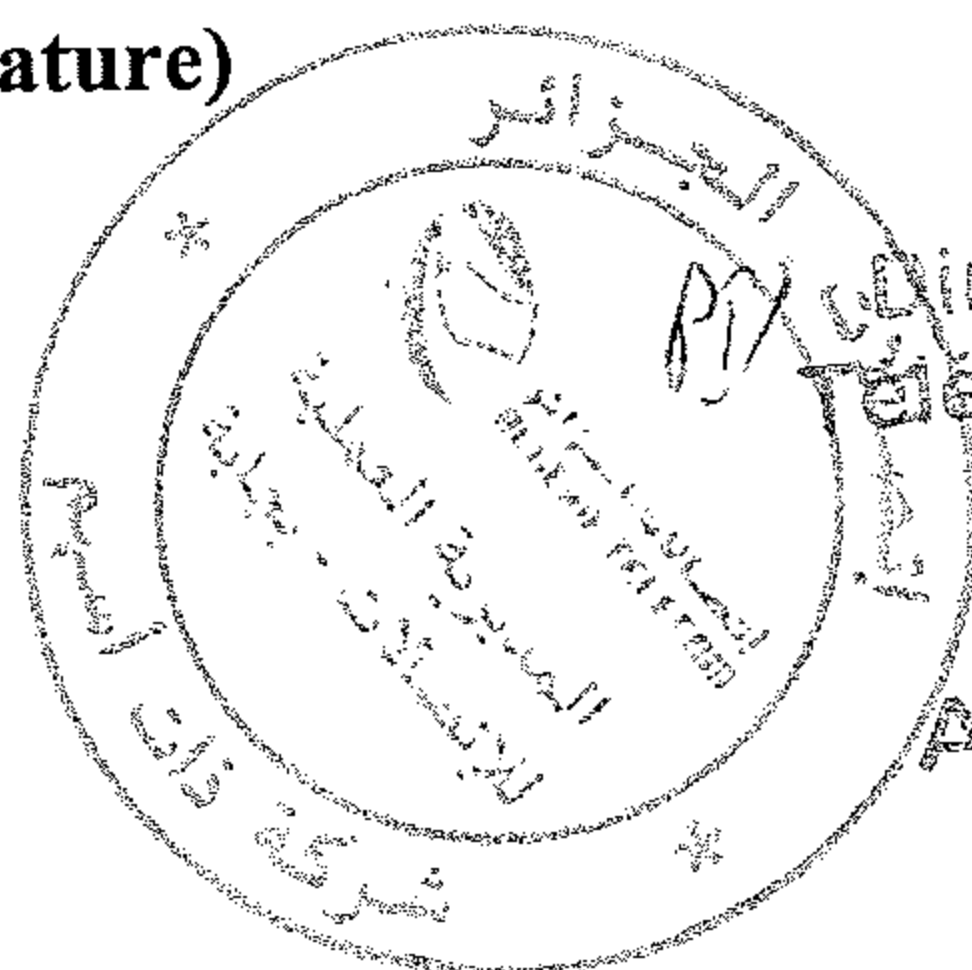
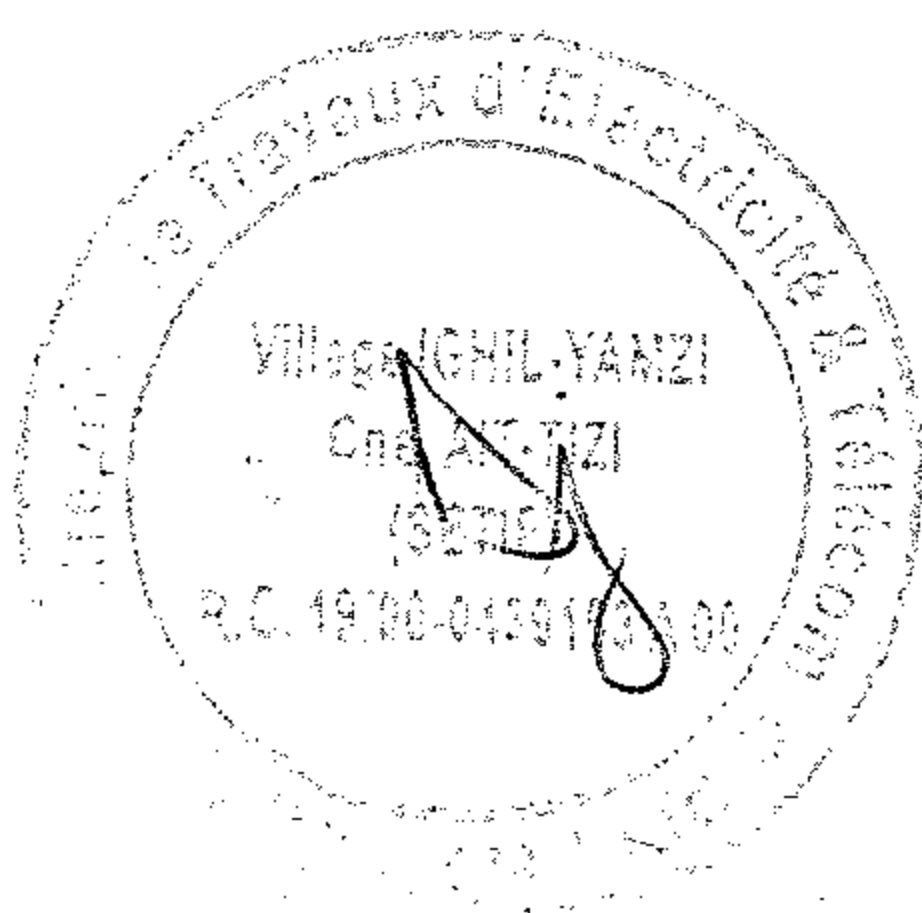
- **Objet de la mise en demeure :** -Reprendre , achever les travaux et Renforcer le chantier aux moyens humains et matériels .
- **Délai d'exécution de la mise en demeure :** Vous êtes tenu de procéder à l'exécution de vos obligations contractuelles dans un délais ne dépassant pas huit (08) jours.
- **Sanction prévus en cas de refus d'exécution :**
En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, Algérie Telecom peut procéder à la résiliation unilatéral du contrat du cocontractant .

Accusé de réception

Date 25/05/2022

Le représentant de l'entreprise (cachet et signature)

Le Directeur
Bejaia le : 29-Mai-2022



AIT DAHMANE NABIL
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Bejaia

AIT DAHMANE NABIL